

*L'Adresse—M. Trudeau*

n'avions pas l'adhésion de tous les premiers ministres mais nous tenions compte des besoins de tous les Canadiens. Que les premiers ministres des provinces éprouvent ou non une sympathie profonde à l'égard du premier ministre fédéral, je m'en moque. Par contre, je crains qu'ils aiment tellement le Canada qu'ils causent sa perte et que le gouvernement actuel ne s'avère incapable de faire preuve de fermeté dans ses ententes.

Notre position sur la juridiction en haute mer est claire, elle aussi, et elle répond à un besoin. Je n'ai jamais considéré qu'il s'agisse d'une question de gros sous. A vrai dire, le marché que nous avons conclu avec les Maritimes, entente qui a été signée, scellée et remise à la Chambre dans la salle du Commonwealth est avantageuse pour les provinces de l'Atlantique sur le plan financier; nous avons en effet accepté de payer les dépenses nécessaires pour arriver au stade de la production. Je vous garantis toutefois, monsieur l'Orateur, que nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous lutterons avec acharnement pour éviter non pas que les provinces productrices ne reçoivent pas les profits mais que le pouvoir fédéral en matière de ressources ne s'érode. En effet, ce n'est qu'avec un programme énergétique national que l'on pourra soustraire le Canada à la menace de pénurie qui pèse sur l'économie de tous les pays occidentaux.

Premièrement, le gouvernement fédéral a le droit et le devoir de veiller à ce que la prospection et la production se poursuivent à un niveau suffisant. Deuxièmement, il doit poursuivre les négociations sur le plan international pour faire valoir les droits du Canada sur ses ressources côtières. Troisièmement, il doit régler les conflits entre les provinces. Quatrièmement, il doit fixer un prix intérieur et un prix à l'exportation qui soient équitables. Cinquièmement, il doit veiller à ce que les populations des provinces défavorisées disposent d'approvisionnements suffisants à des prix raisonnables.

C'est là non seulement une obligation constitutionnelle à laquelle Ottawa ne peut renoncer, mais c'est surtout ce que les Canadiens veulent lorsqu'ils élisent leur Parlement national. C'est pourquoi je dis aux membres du gouvernement: Acceptez donc la responsabilité qui va de pair avec les fonctions que vous assumez et cessez de fuir vos obligations. Si, malgré tout, vous vous sentez obligés de renoncer à quelque chose, si c'est vraiment plus fort que vous, renoncez donc à votre politique insensée au sujet de Petro-Canada.

Le gouvernement est revenu sur presque toutes ses promesses électorales. Pourquoi se cranponne-t-il toujours à la politique stupide qu'il a adoptée à l'égard de Petro-Canada? C'est presque aussi ridicule que les prétentions du chef du NPD qui parcourt le Canada en s'efforçant de persuader les gens que c'est à lui que revient la paternité de Petro-Canada. Je crains qu'il ne ressasse à l'infini ce genre d'affirmation gratuite; aussi permettez-moi de lui rappeler certains faits. Quand nous avons publié notre Livre blanc sur notre politique énergétique pour le Canada, en juin 1973, il soulignait le besoin d'une «société nationale des pétroles qui permettrait à l'État d'être mieux renseigné sur la situation de l'industrie pétrolière, tant au Canada qu'à l'étranger». En septembre 1973, le congrès national d'orientation politique du parti libéral adoptait une motion demandant au gouvernement de créer une telle société. En décembre 1973, j'ai annoncé à la Chambre qu'un projet de loi tendant à créer cette société nationale des pétroles serait bientôt présenté. En Mai 1974, nous avons présenté le bill

C-32, et le gouvernement a été défait par les forces combinées des conservateurs et des néo-démocrates.

Que s'est-il alors passé? Nous avons obtenu la majorité. Nous n'avions plus besoin de ce parti pour faire adopter notre projet de loi, contrairement à ce que semble croire le nouveau chef du NPD. Avons-nous dit alors que ce n'était plus prioritaire, que ce projet était issu du cerveau—et quel cerveau!—du chef du Nouveau parti démocratique? Non, monsieur l'Orateur. Dès les premiers jours de la trentième législature, nous avons présenté un nouveau projet de loi créant Petro-Canada. Il a reçu la sanction royale le 30 juillet 1975, après avoir été débattu pendant les chaleurs torrides de l'été, après 43 heures de discussion, 14 séances de comité et une obstruction systématique de la part de deux ou trois députés d'en face qui siègent maintenant aux premiers bans. C'est le gouvernement que nous dirigeons alors qui a fait aboutir le bill à la fin d'un long été brûlant et ce, sans l'aide du NPD.

● (1600)

**Des voix: Bravo!**

**M. Trudeau:** Je tiens à faire une mise au point, monsieur l'Orateur, et à rappeler au gouvernement que tous les Canadiens sont au courant de la situation. Tout pays qui se préoccupe sérieusement de réserves garanties d'énergie pour ses citoyens se dote d'une société pétrolière nationale. Même M<sup>me</sup> Thatcher est revenue sur la promesse faite par les conservateurs britanniques de remettre la société pétrolière nationale entre les mains du secteur privé.

Autre fait à signaler: huit multinationales se partagent 91 p. 100 de notre gaz et de notre pétrole. Petro-Canada est une société bien administrée et efficace. Ses travaux ont porté fruits dans l'Arctique, en Nouvelle-Écosse, au large de Terre-Neuve et dans l'Ouest. Elle est rentable mais ne craint cependant pas de prendre des risques. Enfin, avec Petro-Canada, les Canadiens savent, pour la première fois, ce qui se passe dans ce secteur et ont voix au chapitre.

Le gouvernement a pris toutes les positions possibles et imaginables à l'égard de Petro Canada. Il a annoncé tour à tour qu'il vendrait cette société, puis qu'il allait la conserver, la protéger, l'émasculer, l'étouffer, et ensuite qu'il allait étudier la question à outrance, comme pour tout le reste, tout cela en l'espace d'un mois.

**Des voix: Bravo!**

**M. Trudeau:** Je dirai en terminant que le sort réservé à Pétro-Canada préoccupe de plus en plus non seulement l'opposition officielle, mais aussi des particuliers et des groupes qui ont demandé au gouvernement par pétition de conserver intacte et de maintenir en activité la société nationale des pétroles. L'Association des consommateurs du Canada, la Chambre de commerce, les syndicats, les provinces, les grands journaux, les organisations canadiennes de petites entreprises, les présidents de sociétés pétrolières et gazières, des banquiers et des hommes d'affaires, tous ont dit au gouvernement qu'il ne devrait pas réaliser son projet de supprimer Petro-Canada comme instrument efficace de politique nationale.

Voilà que le gouvernement a créé un groupe d'étude chargé d'examiner la question de Petro-Canada et en a confié la direction à l'un des principaux collecteurs de fonds pour les conservateurs en Ontario, un homme qui, sauf erreur, est lié à une société qui a parlé d'acquiescer Petro-Canada. Si c'est là leur façon d'étudier la question d'une manière détachée, le